



SAS 30

Service d'Accès
aux Soins

LE **SAS30** RECRUTE DES MEDECINS REGULATEURS

Le SAS (**S**ervice d'**A**ccès aux **S**oins) doit faciliter l'accès, d'une part, aux soins urgents, et, d'autre part, aux soins non programmés nécessitant une prise en charge sous 48h. Il participe ainsi à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le **Médecin Régulateur**, en fonction de l'état de santé du patient, évalue la situation et pourra prodiguer des conseils, l'orienter vers une consultation médicale adaptée ou déclencher des moyens adaptés (ambulance, visite à domicile).

Vous êtes un médecin généraliste en activité ou retraité, installé ou remplaçant, libéral ou salarié, **vous rentrez dans les critères pour participer à la Régulation Médicale Libérale.**

Lieu :

Dans une salle commune du SAMU, au-dessus des Urgences au CHU Carêmeau à Nîmes.

Horaires :

- En semaine : 08h-14h / 14h-20h
- Samedi : 08h-midi

Rémunération :

- 100€ de l'heure

Ces honoraires sont payés par la CPAM via l'ARS.

Possibilité de salariat (uniquement pour les médecins retraités).

Vous choisissez votre nombre de gardes en fonction de vos disponibilités.

Contactez-moi pour tout renseignement complémentaire (associationsas30@gmail.com – 06.18.88.51.33).

Bien confraternellement.

La Présidente :
Dr Suzanne COTS-PONS

SAS 30 service d'Accès aux Soins